



Prévoyance patronale

Par **Grenouille69**, le **10/11/2021** à **22:56**

Bonjour,rnrnJe suis en CDI depuis le 28 /092020 avec deux contrats à temps partiel qui font au total 87 % de 131 heures par mois. Je suis Convention 66, Est-ce normal que, sur les contrats, l'article 6 il y a aucun moment où il parle de la prévoyance de la prise en charge patronale ? Je suis en arrêt maladie depuis le 10 /09/2021. A la gestionnaire, j'ai dit que ça prendrait effet à partir du 11 /10 mais que je serai complété avec celui de novembre donc pas de revenus à part les IJ. Est-ce normal ce délai ? en ayant 3 enfants. Je ne sais pas en % le complément.rnrnMerci.